



C.A.P. des secrétaires de documentation compte-rendu de la réunion du 16 mars 2007

Etaient présents : Pour l'administration :

Mme TOUSSAINT, présidente; M. HENWOOD, représentant la DAF ; M. COVO, représentant la DMF ; Mme BONAL pour la DAPA ; Mme GOUDE-AYRAULT, représentant la DAP ; M. HERONDELLE, chef du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et de l'enseignement ; Manuel PEREIRA, Sity MARCHETTI, bureau des personnels de conservation, de recherche et de l'enseignement ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel :

Mme MATHIS, titulaire, CGT ; Mlle CORDIER, suppléante CGT ; Mme BERRI, titulaire, CGT ; Mme HERRY, titulaire, CGT ; Mme TREILLE, suppléante, CGT ; Mme DENNIS, titulaire CFDT ; Mme POCCACHARD, titulaire CFDT.

Secrétaire adjoint de séance : CFDT.

1 Organisation du bureau des personnels de conservation, de documentation, de recherche et de l'enseignement

Dominique HERONDELLE informe la CAP de la nouvelle composition du bureau : trois personnes à l'heure actuelle. Avec le retour de Florence VILSAMON, on reviendra avec une gestion séparée des deux corps : un gestionnaire pour les secrétaires de documentation et deux pour les chargés d'études documentaires.

2 Approbation du PV de la réunion du 20 juin 2006.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3 Approbation du PV de la réunion du 15 décembre 2006.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

4 Suivi de la dernière réunion et questions diverses.

a- Réforme notation Jacob.

La présidente informe la CAP que la loi est parue en février 2007. Le décret d'application n'est pas encore paru et est en cours de rédaction. Le Ministère de la culture a été consulté sur le projet de décret. Il a demandé que des éléments de souplesse y soient apportés.

Ce projet de décret doit passer bientôt au Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Le Ministère souhaite participer à l'expérimentation de la réforme pour la période 2007-2009.

L'entretien de carrière disparaîtrait du dispositif et deviendrait un entretien professionnel.

Les modalités et les critères d'attribution des bonifications d'ancienneté ne seraient pas définis par le texte mais seraient déterminés par chaque ministère.

Madame TOUSSAINT rappelle que chaque agent a, actuellement, la possibilité de demander un entretien de carrière auprès de son service gestionnaire.

b- Enveloppe indemnitaire de la filière documentation

Le montant des 300 000 euros est confirmé.

Les modalités d'application seront connues lors d'une prochaine réunion de l'observatoire des rémunérations qui se tiendra le 3 avril prochain.

c- Bilan provisoire des agents du corps

Mme DENNIS demande que le niveau d'études des agents soit mentionné dans le bilan.

La présidente répond que l'outil actuel de gestion ne le permet pas et que cette donnée n'est pas indispensable à la gestion.

Cependant, le bureau va voir ce qu'il est éventuellement possible de faire pour les derniers agents recrutés.

La présidente rappelle que l'entrée dans le corps se fait par voie de concours et que le niveau de diplômes ne doit pas devenir un élément déterminant pour la rédaction des fiches de postes quelle que soit la catégorie. Le bureau reste vigilant sur ce point.

d- Rapprochement SDAP-DRAC

Mme TREILLE demande si le rapprochement des SDAP avec les DRAC va entraîner des changements dans la gestion des agents concernés.

La présidente répond que non sauf éventuellement pour les notations.

e- Tour extérieur

M HERONDELLE informe que des tours extérieurs en secrétaire de documentation et en chargé d'études documentaires seront organisés au titre de 2007 :

- 1 poste en secrétaire de documentation
- 3 postes en chargé d'études documentaires

f- Promotions 2007

Sous réserve de vérification :

- 6 postes pour la classe supérieure au titre de 2007 et 1 au titre de 2006
- 2 postes par examen professionnel et 1 poste au choix pour la classe exceptionnelle

g- Concours de secrétaire de documentation

L'administration souhaite organiser un concours en 2008. Nous en saurons plus après les discussions budgétaires à l'automne.

h- Grille indiciaire

Pour la première fois l'administration transmet une grille indiciaire du corps appliquée depuis le 1^{er} décembre 2006 à l'ensemble des agents, dans le cadre des dernières mesures salariales mises en place par le ministère de la Fonction publique.

Pour toute information supplémentaire, se reporter au site www.cgt-culture.fr

5 Notation 2005.

M HERONDELLE informe la CAP que 88% des fiches de notation sont retournées au bureau gestionnaire. En comparaison pour 2004, 90% des fiches étaient retournées. Pour les CED, 86% des fiches 2005 sont retournées.

198 mois de bonification ont été distribués dont 44 x 3 mois et 66 x 1 mois.

Le reliquat utilisable pour les révisions de note est de 6,8 mois répartis en 1 x 3 mois et 3 x 1 mois.

Les demandes de révision de notes se feront à la prochaine CAP des secrétaires de documentation (20 juin).

Mme CORDIER demande des explications sur le fait qu'environ 10% des agents n'ont pas été notés dont certains depuis 2004.

La présidente répond qu'une enquête sera diligentée et que le bureau de gestion va adresser un courrier individuel aux chefs de services concernés.

La présidente rappelle les principaux critères d'harmonisation : la fiche de notation, l'agent a-t-il déjà bénéficié d'une réduction d'ancienneté ?, est-ce la dernière fois qu'il peut en bénéficier ?, l'ordre prioritaire transmis par les chefs de service, ...

Les représentants du personnel votent contre l'approbation de la notation 2005 (voir déclaration jointe).

4 voix pour 4 voix contre. L'approbation est soumise à l'arbitrage du Ministre.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Classe normale :

Titulaire : Jean-Manuel Conilleau (DRAC Bretagne) : 02 99 29 67 14 jean-manuel.conilleau@culture.gouv.fr

Suppléant : Djamila Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 berrid@louvre.fr

Classe supérieure :

Titulaire – Catherine Herry (Drac Ile de France) : 01 56 06 50 61 catherine.herry@culture.gouv.fr

Suppléante – Sylvie Treille (DAT) 01 40 15 38 68 sylvie.treille@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle

Titulaire – Edith Mathis (Drac Languedoc-Roussillon) : ... edith.mathis@culture.gouv.fr

Suppléant – Marie-Pierre Cordier (IHS CGT) : 01 48 18 84 90 mariepierre@ihs.cgt.fr

12, rue de Louvois 75002 Paris ☎ 01 40 15 51 70/71 📠 01 40 15 51 77

Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr **Internet** : www.cgt-culture.fr